

PROCES VERBAL

Du CONSEIL MUNICIPAL DE GRANDPARIGNY

SEANCE DU 11 décembre 2023 – Salle de la Mairie – à 20 H30

L'an deux mil vingt-trois le onze décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de GRANDPARIGNY, régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M.GARNIER Patrice, Maire.

Présents : M. GARNIER Patrice. Mme HAMEL Marie-Claude, M. ROCHEFORT Jean-Luc, Mme ROTH Nathalie, M. GALOPIN Jacky, Mme GOBE Laetitia, M. DANIEL Gilbert , Mme VEILLARD Isabelle, M. PIEL Yves, M. THELLIER Roger, M. HAMEL René, M. BERNARD Éric, Mme CROCHET Brigitte, M. JAMES Philippe, Mme HAMEL Valérie, Mme BOUGON Nathalie, Mme CHADUC Fabienne, M. PICOT Xavier, M GERARD Stéphane , Mme LOYER Pascaline, Mme MOTTAIS Régine, M. COUILLARD Marin, Mme OLIVIER Linda,

Ayant donné pouvoir :

Mme CHERBONNEL Isabelle ayant donné pouvoir à M. GERARD Stéphane ;
M. AMIOT Christophe ayant donné pouvoir à M. DANIEL Gilbert ;
Mme JEHAN Marina ayant donné pouvoir à Mme MOTTAIS Régine.

Absent excusé : /

Absent : M. HESLOUIN Guillem,

Nombre de membres

En exercice : 27

Présents : 23

Qui ont pris part à la délibération : 26

Quorum : **12**

M. JAMES Philippe a été nommé secrétaire de séance, conformément à l'article L 2115 du CGCT.

Le compte rendu de la dernière réunion de conseil en date du 7 novembre 2023 est adopté à l'unanimité.

Ordre du Jour

Marché à bons de commande Voirie et réseaux Eaux Pluviales :

Sur proposition de la commission d'appel d'offres, le conseil municipal :

- Décide de retenir l'entreprise dont l'offre est économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse des offres, la Société PIGEON TP NORMANDIE. Le montant TTC du détail estimatif général est de 188 224,20 €.

La durée initiale de l'accord-cadre est fixée à 1 an à compter du 1^{er} janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2024. Il pourra être reconduit 3 fois.

Le montant minimum HT des travaux est fixé à 10 000 € HT et le maximum à 200 000 € par an.

Admission en non-valeur -

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande d'admission en non-valeur présentée par le Service de Gestion Comptable d'Avranches concernant des créances de loyer, de la cantine, et location de salle ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Accepte l'admission en non-valeur du dossier N° 4989830031 d'un montant total de 4 643.38 € relative principalement à des créances de loyer, cantine et une location de la salle.

Demande de subvention Classe de Mer – Ecole de Parigny - Demande de subvention de l'école de GRANDPARIGNY pour l'organisation d'une classe de mer

Monsieur GARNIER, Maire donne lecture d'une demande de subvention émanant de la Mme la Directrice de l'Ecole de PARIGNY relative à l'organisation d'une classe de mer à MONTMARTIN SUR MER du 2 avril au 5 avril 2024 pour les 18 élèves de CM2.

Le budget prévisionnel de ce séjour s'élève à 6 822 €, soit 379 € par enfant. Une participation des familles est demandée à hauteur de 60 €, l'association des Parents d'élèves accorde une aide financière de 210 €.

Le montant sollicité s'élève à 75 € par enfant.

Compte tenu des devis susceptibles d'être revalorisés, notamment le transport, Le Conseil municipal à l'unanimité accorde une subvention de 75 € par élève soit un montant de 1 350 €, somme qui sera versée sur le compte de la coopérative scolaire ;

Monsieur le Maire souligne l'importance de la participation financière de l'Association des Parents d'élèves qui participe à hauteur de 210 € /enfant et prend en charge les frais pour 1 animateur (161 €). Compte tenu des éléments fournis et au vu de l'augmentation du coût du séjour, M. GARNIER propose de payer le transport (800 €) sur le budget de la caisse des écoles et maintenir la subvention de la commune au même montant.

Rapport d'activité 2022 de la Communauté d'Agglomération Mont Saint Michel – Normandie

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Président de la Communauté d'Agglomération Mt St Michel - Normandie a transmis à la commune le rapport d'activité 2021 de l'EPCI.

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité au Conseil municipal :

Après avoir entendu la synthèse de M. le Maire, le Conseil Municipal a déclaré avoir pris connaissance de ce rapport d'activité.

Il est consultable sur le site de la Communauté d'agglomération Mont Saint Michel – Normandie.

Extension de la Mairie – Création d'un local d'archives – Proposition d'honoraires du Cabinet LAMARE -PINON

Monsieur le Maire rappelle que le projet de construction d'un local archives à proximité de la mairie est inscrit au budget primitif 2023. Le Cabinet LAMARE-PINON, avec un contrat d'étude de faisabilité a fait quelques propositions. La dernière esquisse en pignon de mairie est retenue.

Afin que le dossier avance, le Cabinet LAMARE-PINON propose une mission de maîtrise d'œuvre.

Le montant des honoraires s'élève à 32 808.75 € HT soit 39 370.50 € TTC.

Le conseil municipal avec 25 pour et une abstention, accepte la proposition d'honoraires du Cabinet Architecte LAMARE-PINON pour un montant de 32 808.75 € HT soit 39 370.50 € TTC, comprenant le montage de l'opération et le suivi de réalisation.

- **Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) – Extension de la Mairie : Création d'un local Archives – Mairie de PARIGNY**

Vu l'article 179 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire expose que le projet : **Extension de la Mairie : Création d'un local Archives – Mairie de PARIGNY** est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Le montant estimé des travaux s'élève à 255 000 € HT, soit 306 000 € TTC.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 255 000 € HT

- DETR : 51 000 €
- Autofinancement : 54 000 €
- Emprunt : 150 000 €

le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le plan de financement exposé ci-dessus et sollicite une subvention d'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou DSIL

Demande de subvention au titre Fonds Verts - Ingénierie – Etude comparative en coût global concernant le chauffage de la Mairie e et de l'Ecole à GRANDPARIGNY

Vu le nouveau dispositif concernant le Fonds d'Accélération de la transition écologique dans les territoires également dénommé Fonds Vert,

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire indique qu'il souhaite réaliser une étude comparative en coût global concernant le chauffage de la Mairie et de l'école. Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre des fonds verts -ingénierie.

Le montant estimé de l'étude s'élève à 5 500 € HT, soit 6 600 € TTC.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 5 500 € HT

- FONDS VERTS : 4 400 €
- Autofinancement : 1 100 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le projet d' étude comparative en coût global concernant le chauffage de la Mairie et de l'école, adopte le plan de financement exposé ci-dessus et Sollicite une subvention d'Etat au titre des Fonds Verts Ingénierie.

- Révision des tarifs communaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les tarifs communaux comme suit à compter du 1^{er} janvier 2024 :

Questions et informations diverses :

M. Piel informe que l'entreprise AUMOND devrait commencer à changer les radiateurs des 7 logements Impasse Emile Piel à partir de mercredi.

M. GARNIER donne lecture des devis signés depuis la dernière réunion de conseil.

L'organisation du Téléthon s'est bien déroulée et a permis de récolter 2 399.70 € . Le relais des pompiers a été apprécié

M. ROCHEFORT informe que la base d'adresses locale a été validée. 1563 numéros de voirie ont été certifiés sur les 140 voies que possède la commune de GRANDPARIGNY. M. ROCHEFORT remercie Mme SOUL Françoise, Mme THEBAULT Aurélie et Mme MADELIN Elodie ainsi que les maires délégués pour le travail accompli avec brio et dans les temps fixés. M. GARNIER remercie à son tour M. ROCHEFORT qui a accompagné les secrétaires.